



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 10 avril 2025

Amortissement fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez Agglomération - Animation territoriale 2023 Loire Forez Agglomération

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : Mardi 1^{er} avril 2025

Date de l'affichage : Mardi 1^{er} avril 2025

L'an **deux mil vingt-cinq** et le **dix avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE, et Patrick VASSAL.

Pouvoirs : Sébastien BERTRAND qui a donné pouvoir à Lydie FAISANDIER, Valérie CHAZELLE qui a donné pouvoir à Pierre GIRAUD et Gauthier THEVENON qui a donné pouvoir à Michel PICHON

Excusées : Fadila KAHOUL, Estelle REDON.

Marie-Laure FUCHER a été désignée comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une immobilisation dans le cadre du fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez agglomération dans d'une animation territoriale imputée en dépenses d'investissement à l'opération 138 doit être amortie.

Le montant de la dépense s'élève à 6 000.00 euros. Il indique qu'il faut définir d'une part la durée d'amortissement pour ce fonds de concours, et, d'autre part, ouvrir les crédits correspondants.

Monsieur le Maire propose un amortissement sur un an ainsi que l'inscription nécessaire :

- 6 000.00 € à l'article 6811/chapitre 042 en dépenses de fonctionnement
- 6 000.00 € à l'article 280041511/chapitre 040 en recettes d'investissement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDENT** d'amortir sur un an le fonds de concours de la commune de Chambles à Loire Forez pour un montant de 6 000.00 €
- **DECIDENT d'inscrire au budget 2025 :**
 - 6 000.00 € à l'article 6811/chapitre 042 en dépenses de fonctionnement
 - 6 000.00 € à l'article 280041511/chapitre 040 en recettes d'investissement.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 10/04/2025

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Marie-Laure FUCHER

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15/04/2025 et de la publication le 15/04/2025